

II - L'importance de la prévention, du réemploi, et de la valorisation des déchets dans la construction de l'économie circulaire.

a) la gestion des déchets, un enjeu majeur de la suite actuelle.

A travers la mise en place d'une économie circulaire se dégagent des enjeux incontournables, qui nécessitent une transformation des façons de gérer les déchets = l'économie des matières premières, l'atténuation du réchauffement climatique, la préservation de la santé des hommes, la protection de l'environnement et des écosystèmes, la maîtrise des coûts et la croissance de l'emploi, ainsi que le développement industriel des technologies.

Chacun de ces enjeux fait l'objet d'une adaptation du modèle de gestion des déchets et permet d'identifier les actions à mettre en place au niveau local.

ainsi, la récupération des matières premières de recyclage a permis aux acteurs économiques de la récupération de connaître une évolution exponentielle en valeur depuis 2003. En améliorant la logistique des chaînes de recyclage, en favorisant les circuits courts, et en adaptant l'offre à la demande actuelle, les acteurs économiques locaux peuvent répondre aux besoins de la société actuelle en terme de gestion des déchets. Le recyclage répond de manière favorable à l'ensemble de ces enjeux, bien que ce ne soit que partiel. En effet, si le réemploi et le recyclage permettent une "seconde vie" aux déchets, la prévention et la non-génération du déchet reste la solution la plus idéale. Pour répondre de manière efficace à l'ensemble de ces sujets, il existe plusieurs moyens et indicateurs.

b) les outils et les indicateurs pour appuyer cette transition.

Pour aider les citoyens ou les acteurs locaux à favoriser la mise en place de la transition vers une économie circulaire, plusieurs moyens existent. D'abord, l'implication des citoyens dans le "geste de tri". Avec le temps, les collectivités

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

TECHNIEN

CONCOURS (1) Interne (1)

Externe (1)

EXAMEN (1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15/04/2021

à VANDOEUVRE

Epreuve de Rapport technique

Spécialité et/ou option : Prévention et gestion des risques
(le cas échéant uniquement) hygiène et restauration.

Numéro d'anonymat
Cadré réservé à
l'administration



PARTIE

A

LAISSER EN BLANC

ET

A

RABATTE

Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

à M. le directeur général des services techniques.

le 15/04/2021

à TECHNIVILLE

Objet : Rapport technique sur les déchets à l'ère de l'économie circulaire

Dans notre époque actuelle, les problématiques liées à la gestion des déchets revêtent une importance de plus en plus grande, que ce soit au niveau national ou bien même au niveau des acteurs locaux. Des anciens schémas économiques évoluent vers un nouveau système plus en phase avec les besoins de notre époque. Aussi, il est nécessaire d'étudier les raisons de cette transition vers une "économie circulaire", en évoquant dans un premier temps les risques et les limites de ces "anciens schémas", puis en notant l'inscription dans la loi et au sein des territoires de ces nouveaux objectifs.

Dans un second temps, il faut présenter l'importance de la construction de l'économie circulaire, au travers des enjeux pour la société actuelle, en mettant en lumière les outils et les indicateurs qui viennent appuyer et favoriser cette transition.

I - Les raisons de la transition écologique vers l'économie circulaire, dans les territoires et dans la loi.

a) les limites du principe "fabriquer, consommer, jeter" et le risque de l'omnibalisme.

Les anciens modèles économiques s'inspirant de ce principe ont, avec le temps, entraîné une grande dépendance par rapport aux matières premières et aux ressources rares, ainsi qu'une grande production de déchets de différentes natures. Le besoin d'économiser ces ressources tout en limitant la production de déchets représente ce que l'on définit par "économie circulaire". La nécessité de transformer ces anciens modèles de fonctionnement répond à ces deux problèmes = le gaspillage des ressources et des matières premières, mais aussi la possibilité de traiter les déchets générés de manière à pouvoir en faire une nouvelle ressource. Plus globalement, le besoin de gérer des déchets en grande quantité a un impact notable sur l'environnement (air, eau, sols, écosystème) et sur la santé des travailleurs et des populations au contact des installations de traitement et de stockage des déchets. Il apparaît ainsi nécessaire d'utiliser les ressources non renouvelables de façon modérée et efficace, de veiller à une consommation respectueuse de l'environnement, et de valoriser les déchets en tant que ressources - ainsi, il est intéressant

d'évaluer en quoi les différentes lois vont dans le sens de cette transition, et comment elle peut s'appliquer au niveau des collectivités territoriales.

b) les traductions de cette transition dans la loi et au sein des territoires.

La politique de gestion des déchets en France, bien que relativement ancienne (loi du 15 juillet 1975) a largement évolué ces dernières années, que ce soit au niveau de la prévention - qui consiste à considérer que l'on peut empêcher la production d'un déchet à la source - ou bien en terme de recyclage ou de valorisation du déchet. Le Plan national de gestion des déchets s'inscrit complètement dans ce cadre de transition. Il répertorie dans un document unique l'ensemble des mesures législatives et réglementaires pour une économie circulaire.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 inscrit dans le code de l'Environnement la définition juridique de l'économie circulaire, qui vise à consommer de façon responsable les matières premières primaires, à prévenir la production de déchets, à favoriser leur réutilisation, ou à défaut, leur valorisation. Elle inscrit également dans la loi, entre autres, de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés de 10% en 2020, par rapport aux chiffres de 2010, ou également la généralisation du tri à la source des déchets organiques avant 2025.

C'est important au niveau des mesures prises au niveau local par les collectivités territoriales, au sens où, depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence en matière de prévention et de gestion des déchets relève des régions. Il est ainsi de la responsabilité des collectivités, au titre du principe de proximité, d'optimiser la logistique de leurs déchets et de justifier leur choix en la matière. On voit ainsi l'importance de la construction de cette économie circulaire dans la loi et le besoin d'adaptation des collectivités territoriales à ces mesures. A ce titre il est essentiel d'en distinguer les enjeux, ainsi que les différents moyens que peuvent mettre en place les collectivités pour assurer le bon suivi de cette transition.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
INTERREGION EST

Intitulé du concours
ou de l'examen :

TECHNIEN

CONCOURS (1) Interne (1)

EXAMEN (1) Externe (1)

(1) Troisième concours (1)

(1) Cocher la case correspondante

ouvert le 15/04/2021

à VANDOEUVRE

Epreuve de Rapport technique

Spécialité et/ou option : Prévention et gestion des risques
(le cas échéant uniquement) Hygiène et restauration

Numéro d'anonymat
Cadre réservé à
l'administration



Humecter, rabattre et coller la partie gommée.
OBLIGATOIRE POUR GARANTIR VOTRE ANONYMAT

territoriales ont gagné à développer une communication autour du "geste de tri", que ce soit en marquant la séparation des flux au niveau des contenants (bio-déchets, recyclables, résiduels), en ayant recours à des ambassadeurs de tri pour informer les populations par le biais d'animation, ou de simples explications auprès des publics. Le rapport annuel en mairie fait état des tonnages au niveau des déchets, et la mise en place de plus en plus importante de la tarification incitative, ce système qui fait payer moins cher aux citoyens respectueux des consignes de tri, est un moyen particulièrement efficace pour introduire le "geste de tri" auprès de la population. De la même façon, en impliquant le producteur, à la base du dispositif de consommation, à réduire les emballages plastiques non-réutilisables, à faire attention au gaspillage des ressources (le gaspillage alimentaire en est un bon exemple), les collectivités peuvent à implémenter cette transition de façon concrète auprès de la population.

L'appel à projets sur l'économie circulaire et la valorisation des déchets est également un moyen pour les entreprises de faire preuve d'innovation, en repensant la transition écologique, tout en générant un changement dans le modèle économique. C'est un dispositif de financement pour renforcer la capacité financière d'innovation dans le secteur de l'économie circulaire.

Enfin, pour un bon suivi de l'économie circulaire, les acteurs locaux ont à leur disposition plusieurs indicateurs essentiels à ne pas négliger :

le gaspillage alimentaire est une donnée essentielle pour une consommation plus responsable. A l'échelle locale, elle se traduit par des pesées dans les centres des déchets afin d'estimer les pertes et d'adapter la consommation.

L'évolution et la quantification des tonnages en déchetterie, en centres de tri, ou en centres d'enfouissement, permet à la collectivité d'avoir un aperçu sur la gestion locale des déchets, et de mettre en évidence les points d'amélioration.

Mais il existe encore beaucoup d'autres indicateurs tels que la consommation des ménages, l'emploi, les écoles, le co-voiturage. Autant d'indicateurs mis au service d'une collectivité souhaitant répondre à cette transition nécessaire.

Il apparaît évident que le chemin vers l'économie circulaire répond à la société actuelle, au respect pour l'environnement, l'économie, et les enjeux citoyens. La mise en place des outils permettant sa réalisation locale est un facteur prédominant à sa réussite.